

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 février 2011 sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

Demande d'acquisition de terrain

Le Maire expose que SFR a exprimé sa volonté d'acquérir la parcelle sur laquelle est implanté un relais de téléphonie au lieu dit "La Gare". Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette vente, les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Acquisition de terrain

Le Maire expose que suite à l'aménagement de la station d'épuration, le SIVOM du Nord lochois a proposé de rétrocéder à la Commune les deux parcelles à usage de parking en bordure de la rue des Sabotiers. Le Conseil Municipal accepte cette acquisition pour l'euro symbolique.

Préparation du budget 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de fonctionnement et d'investissement 2010 et accepte l'affectation du résultat. Il étudie les principaux postes d'investissement pour 2011 et prépare le budget de fonctionnement.

Eclairage public

Le Conseil Municipal rappelle les heures de fonctionnement de l'éclairage public : de la tombée de la nuit à 23 heures et de 6 heures au lever du jour.

Location d'un logement 24 place du Bourg du Fau

Le Maire expose que le locataire du logement situé à l'étage 24 Place du Bourg du Fau a donné son congé pour le 28 février. Le Conseil Municipal redéfinit le loyer (il s'agit d'un logement social) et affecte un nouveau locataire.

Transfert de fiscalité Communauté de Communes

Le Maire expose que la Commission locale d'évaluation des transferts de Charges de la Communauté de Communes s'est réunie pour étudier le transfert de fiscalité lié à la prise de compétence du Centre aquatique intercommunal de Loches et du droit de réservation à la crèche de Tauxigny. Le Conseil approuve le calcul de la nouvelle attribution de compensation.